



Finance & Patrimoine

VOTRE CONSEILLER

VOUS INFORME

3^e trimestre 2022



Les conséquences de l'inflation sur la gestion de votre patrimoine

En mai dernier, les prix à la consommation ont atteint un nouveau pic annuel : + 5,2 % en 1 an !

Cette hausse de l'inflation serait due à une accélération des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Ce niveau atteint n'est pas anecdotique, car la France n'a pas connu un taux d'inflation supérieur à 5 % depuis l'année 1985, soit depuis plus de 37 ans !

GK FINANCE & PATRIMOINE, SARL au capital de 32 500 €, N°SIREN 412 515 686 – RCS Mulhouse, Siège social LE GRAND REX, 33A AVENUE DE COLMAR 68200 MULHOUSE
TEL 03.89.33.10.20 – COURRIEL contact@gkfp.fr - www.gk-finance-patrimoine.fr

Société enregistrée à l'ORIAS sous le n°07003009 (www.orias.fr), courtage en assurance, intermédiation en opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de mandataire non exclusif, conseil en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, effet ou valeur, carte professionnelle n°275 délivrée par la Préfecture du Haut-Rhin, Garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risks – 19,21 allée de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX, activité de démarchage bancaire et financier, N°TVA intracommunautaire : FR 21412515686



À LA UNE

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION SUR LA GESTION DE VOTRE PATRIMOINE

En mai dernier, les prix à la consommation ont atteint un nouveau pic annuel : + 5,2 %¹ en 1 an ! Cette hausse de l'inflation serait due à une accélération des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ce niveau atteint n'est pas anecdotique, car la France n'a pas connu un taux d'inflation supérieur à 5 % depuis l'année 1985, soit depuis plus de 37 ans ! En plus de risquer de freiner votre pouvoir d'achat, la hausse des prix va avoir des conséquences sur la gestion de votre patrimoine.

LES IMPACTS SUR VOS PLACEMENTS FINANCIERS

Un rendement réel négatif

Un placement dont le taux de rendement est inférieur au taux de l'inflation **ne vous rapporte plus rien, voire vous coûte de l'argent.**

Prenons un exemple concret : 100 000 € placés à 2 %, alors que

l'inflation est à 5 %, ne vous rapporte rien, et pire, vous fait perdre 3 % sur l'année, soit 3 000 € sur 1 an. **Votre capital n'est ainsi plus préservé.**

La hausse de taux des livrets d'épargne

Une des conséquences positives de l'inflation est **l'augmentation du taux d'intérêt des livrets d'épargne.**

En effet, c'est tout d'abord le taux du Livret A qui va sûrement prochainement être revu. Son taux de rémunération se réfère à l'historique sur 6 mois de l'inflation et les taux d'intérêts des prêts contractés par les banques de la zone euro à court terme. Le nouveau taux ainsi calculé est communiqué au gouvernement, par le gouverneur de la Banque de France. Le gouvernement a la possibilité de prendre en compte ce nouveau taux ou de conserver l'actuel. La rémunération du livret A (et de son acolyte, le Livret de développement durable et solidaire) est déjà passée de 0,5 % à 1 % en février dernier. Une nouvelle hausse au 1^{er} août est probable. Les autres livrets d'épargne vont probablement suivre la même dynamique.

Le taux du Livret Jeune est librement fixé par les établissements

¹ Selon les résultats définitifs de l'inflation publiés par l'Insee le mercredi 15 juin 2022

BON À SAVOIR

Le taux du Livret Jeune dépasse en moyenne de 0,50 point à 1 point celui du Livret A. Ce livret est réservé aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en France. Il est possible de verser dessus jusqu'à 1 600 € maximum. Ses intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.



bancaires ; néanmoins, il doit au moins être égal à celui du Livret A. Si le taux du Livret A augmente, celui du Livret Jeune va donc mécaniquement augmenter.

Le Livret d'épargne populaire est le livret d'épargne qui a le taux de rémunération le plus important : le taux d'intérêt annuel du LEP est actuellement de 2,2 %. Il y a de fortes chances que ce taux soit au moins **deux fois supérieur** au 1^{er} août prochain !

Quelle évolution pour les fonds en euros ?

Le fonds en euros de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation représente la partie sécurisée de vos avoirs puisqu'il offre une garantie en capital de la part de l'assureur. Son taux de rendement moyen a diminué d'année en année pour atteindre 1,30 % en 2021. **Cette chute**

devrait en théorie prendre fin avec l'inflation et, surtout, la remontée de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne. À suivre...

LA REVALORISATION DU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le barème de l'impôt sur le revenu 2023 qui vise à taxer vos revenus 2022 devrait être revalorisé afin de tenir compte de l'inflation. Si cette pratique est courante, elle n'est toutefois pas obligatoire.

Éviter les effets de seuils

Si le barème de taxation n'était pas revu à la hausse, il en résulterait une hausse mécanique de votre taux réel d'imposition corrélativement au taux de l'inflation. Certains foyers, qui ne paient jusqu'à présent pas d'impôt sur le revenu, pourraient se retrouver taxés. D'autres pourraient basculer dans la tranche d'imposition supérieure.

Le projet de loi de finances 2023 devrait prévoir cette revalorisation

Le ministre de l'Économie a annoncé, en juin dernier, son souhait que les tranches du barème de l'impôt sur le revenu soient revalorisées, dans les mêmes proportions que l'inflation. Le projet de loi de finances pour 2023, qui sera présenté à l'automne, devrait, en toute logique, confirmer ces propos.

BON À SAVOIR

Le barème de l'impôt sur le revenu comporte 5 tranches d'imposition : 0 %, 11 %, 30 %, 41 % et 45 %. Plus vos revenus sont importants, plus votre taux d'imposition augmente.

LES CONSÉQUENCES SUR VOS CRÉDITS

La hausse des taux d'emprunt

En mai 2022, le taux moyen des crédits immobiliers s'est établi à 1,38 %, avec une durée moyenne de 20 ans. Ce taux était autour de 1,10 % sur les deux premiers mois de l'année et la hausse s'est accélérée depuis mars. Néanmoins, la bonne nouvelle, c'est que la plupart des

crédits accordés le sont à des taux largement inférieurs à l'inflation. Or, si vous empruntez à un taux de 1,50 % par exemple, quand l'inflation est autour de 5 %, vous empruntez en réalité à « taux négatif ». Autrement dit, vous gagnez « d'office » 3,5 % (5 % d'inflation – 1,5 % de taux d'emprunt). Reste à savoir si cela va durer...

La baisse de votre capacité d'emprunt

En revanche, tout n'est pas rose : votre capacité d'emprunt risque d'en prendre un coup. En effet, la hausse des taux d'emprunt entraîne la hausse du coût du crédit, ce qui limite de fait la capacité d'emprunt. Explications : prenons le cas d'un ménage ayant 4 000 € de revenus mensuels. Pour respecter la limite d'endettement de 35 % des revenus fixée par le Haut conseil de stabilité financière, il faut une mensualité maximum de 1 400 €. Avec une mensualité de 1 400 €, ce ménage peut emprunter environ 305 000 € à 1 % sur 20 ans, contre environ 275 000 € à 2 % sur 20 ans, soit une perte de capacité d'emprunt de 30 000 € environ.

Cela dit, cette conséquence est à relativiser si vous avez déjà emprunté, à taux fixe. À partir du moment où votre rémunération augmente en fonction de la hausse des prix, mais pas vos mensualités de crédit, le poids relatif de vos crédits en cours au sein de vos revenus diminue. Vous obtenez ainsi une capacité d'emprunt supplémentaire.

EN CONCLUSION

Comme vous pouvez le voir, l'inflation a, certes, un impact négatif sur votre pouvoir d'achat, mais pas que ! Ce phénomène n'est pas neutre pour la gestion de votre patrimoine et il convient de faire le point afin d'en mesurer les conséquences dans votre situation. Certains arbitrages et ajustements peuvent être réalisés pour adapter notamment vos placements à la conjoncture actuelle. N'hésitez pas à nous solliciter : nous sommes à votre disposition pour vous accompagner.